

Mineure en psychoéducation

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES ÉCOLE DE PSYCHOÉDUCATION

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-210-4-0

CYCLE 1^{er} cycle





TITRE OFFICIEL Mineure en psychoéducation

TYPE Certificat

CRÉDITS 30 crédits

DURÉE 1 an

COTE R DU DERNIER ADMIS EN 2020 26,599

-  Admission à l'automne
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

TGDE Psychoéducation

infobacc@psyced.umontreal.ca

Jonathan Lévesque 514 343-6111, poste 2573

jonathan.levesque@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission

<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

Présentation

La mineure en psychoéducation permet d'acquérir des connaissances de base sur :

- le développement normal et la psychopathologie;
- le développement de l'inadaptation psychosociale au cours de l'enfance et de l'adolescence;
- les fondements de l'observation et les bases historiques de la psychoéducation.

Il est possible d'obtenir un baccalauréat par cumul de programmes, en combinant la mineure en psychoéducation à une majeure, ou à 2 mineures d'autres disciplines.

Objectifs

Ce programme permet d'acquérir des connaissances de base sur le développement normal et atypique, pouvant mener à l'inadaptation psychosociale au cours de l'enfance et de l'adolescence, et sur les fondements de l'intervention psychoéducative. Il comprend l'ensemble des cours obligatoires de première année du baccalauréat spécialisé en psychoéducation. La mineure peut être combinée à deux autres mineures ou certificats ou à une majeure pour l'obtention d'un baccalauréat par cumul.

Forces

- La possibilité de poursuivre ses études au baccalauréat en psychoéducation.
- Le développement d'une base de connaissances large sur le développement normal et les difficultés d'adaptation des enfants et des adolescents.
- L'accès à la Revue de Psychoéducation, l'une des plus importantes publications scientifiques francophones en éducation spécialisée.
- Un corps professoral inspirant! Plusieurs membres s'investissent dans la recherche et la mise sur pied de programmes spécialisés aux incidences concrètes.

Perspectives d'avenir

Les perspectives d'emploi varient en fonction de la majeure ou des deux autres mineures avec lesquelles ce programme sera jumelé.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- AGENT DE PRÉVENTION
- CONSEILLER EN RÉADAPTATION
- INTERVENANT EN PETITE ENFANCE ET FAMILLE
- TRAVAILLEUR EN SANTÉ MENTALE

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Statistiques d'admission au programme

COLLÉGIENS (QUÉBEC)

DEMANDES	71
OFFRES	28
PLACES	8

AUTRES CANDIDATURES

DEMANDES	112
OFFRES	35
PLACES	12

COTE R

26,599

La cote R est celle du dernier candidat admis en date du 31 juillet 2020 et est donnée à titre indicatif. Le fait d'avoir une cote égale à celle du dernier admis de l'année précédente ne garantit pas l'admission l'année suivante.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2021:** Du 15 août 2020 au 1^{er} mars 2021

Structure du programme (1-210-4-0)

Version 06 (A20)

La mineure comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 73

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 30 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0J S	PSE 1208	Introduction à la psychoéducation	3.0J
PSE 1201	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans	3.0J	PSE 1209	Psychoéducation et réseaux	3.0J
PSE 1202	Développement normal et psychopathologie adulte	3.0	PSE 1210	Bases biologiques de l'adaptation	3.0J
PSE 1203	Développement normal 6-18 ans	3.0	PSE 1213	Laboratoire de pratique psychoéducative 1	2.0J
PSE 1204	Psychopathologie 6-18 ans	3.0J	SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
PSE 1207	Observation des comportements	3.0J			

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Arts et sciences	Mineure	30 crédits	1-960-4-0	Jour Soir
Psychoéducation	Baccalauréat	90 crédits	1-210-1-0	Jour
Travail social - Campus Laval	Baccalauréat	90 crédits	1-250-1-5	Jour
Travail social - Campus Montréal	Baccalauréat	90 crédits	1-250-1-1	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant peut s'inscrire à temps plein ou à temps partiel.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en psychoéducation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.